

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Modification de la composition des lits universitaires de l'UCL sur le site Mont Godinne

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la composition des lits universitaires de l'Université Catholique de Louvain (UCL) situés au CHU UCL Namur, site de Mont Godinne, à Yvoir.

La modification de la composition est la suivante :

- les 11 lits d'indice B (traitement de la tuberculose) perdent leur caractère universitaire (ces lits B ne sont d'ailleurs plus présents au sein de l'hôpital)
- les lits d'indice C (chirurgie) à caractère universitaire sont portés de 105 à 145
- les lits d'indice D (médecine interne) à caractère universitaire sont réduits de 178 à 135
- les lits d'indice C+D (soins intensifs) à caractère universitaire sont portés de 7 à 20

Ces chiffres sont conformes au nombre maximum de lits universitaires pour l'UCL.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 mai 1986 portant désignation des services hospitaliers universitaires de l'Université Catholique de Louvain

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be